



**l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Île-de-France



**JUSQU'À  
25 000 €  
DE SUBVENTION**

## Besoin d'un coup de pouce pour investir dans la prévention des risques professionnels ?

Les accidents du travail et maladies professionnelles affectent la santé de vos salariés,  
entraînent des absences et une désorganisation de votre activité.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des Subventions Prévention TPE aux entreprises  
du secteur de la coiffure de moins de 50 salariés pour faciliter l'investissement dans des solutions  
adaptées aux risques majeurs du secteur (manutentions manuelles, chutes, outillage à la main).

Pour demander votre subvention, rendez-vous sur [cramif.fr/aides-financieres-tpe-pme](http://cramif.fr/aides-financieres-tpe-pme)